



Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation
Et de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 Rue de Grenelle
75 007 PARIS

Paris, le 19 avril 2023

Objet : financement des frais de formation des apprentis au sein de la fonction publique territoriale

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales représentées au Conseil d'administration du CNFPT souhaitent vous alerter sur les effets lourds de conséquences budgétaires pour le CNFPT en ce qui concerne le financement de l'apprentissage dans le secteur public local.

Dès la mise en place de l'apprentissage au sein de la fonction publique territoriale nous avons alerté votre prédécesseure, Mme Amélie de Montchalin sur le coût non négligeable que les dispositions légales faisaient porter sur le budget de l'établissement.

A l'occasion de la loi de finances pour 2022, un nouveau mécanisme a été instauré avec un financement par le CNFPT de la totalité des coûts de formation des apprentis dans la fonction publique territoriale moyennant une nouvelle cotisation de 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales, avec une participation de l'Etat à hauteur de 15 M€ et une participation de France Compétences à hauteur de 15 M€, le reste à charge, 13 M€ étant supporté par le budget général du CNFPT. Il s'agissait pour nous d'une première étape pour sécuriser le financement sur le long terme.

A l'automne 2022, le Président du CNFPT a présenté un bilan du financement de l'apprentissage (bilan 2021 et perspectives 2022) en conseil d'administration. Nos organisations syndicales s'étaient inquiétées des difficultés financières rencontrées par France Compétences mais aussi de l'incertitude sur le nombre de contrats d'apprentissage à venir puisqu'il n'existe aucune limite au volume de contrats signés.

Nos craintes se trouvent malheureusement aujourd'hui confirmées. La circulaire de la Première ministre publiée en mars dernier est tout simplement inacceptable. Les collectivités territoriales sont incitées à augmenter leurs objectifs de recrutement alors que dans le même temps France Compétences va diminuer sa participation passant de 15 M€ en 2023 à 10 M€ en 2024 et 5 M€ en 2025 et que la participation de l'Etat n'est maintenue que jusqu'en 2025.

Alors que l'accord de financement des frais pédagogiques des employeurs locaux pris en charge par le CNFPT devait se limiter à 8 000 contrats pour environ 10 millions d'euros par an, aujourd'hui c'est près de 20 000 contrats qui seront à financer pour l'année 2023, ce qui représente un engagement financier de plus de 162 M€ pour le CNFPT.

Ce financement n'est pas tenable pour l'établissement. Le désengagement du gouvernement, alors que celui-ci souhaite développer l'apprentissage, est un choix inacceptable pour nos organisations syndicales. Nous demandons donc que le gouvernement puisse tenir ses engagements en matière d'apprentissage, tels qu'ils avaient été initialement programmés.

L'établissement affiche un taux de cotisation de 0,9% et ne dispose déjà plus des moyens humains et financiers suffisants pour assurer pleinement sa mission de service public en matière de formation. Nous exigeons donc des moyens supplémentaires pour la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux et le retour immédiat au 1%, a minima.

Il est également impératif de revoir les dispositions législatives astreignant l'établissement à prendre à sa charge les frais pédagogiques des apprentis. Il appartient au gouvernement de trouver les solutions de financement. Les moyens mis à disposition de l'établissement doivent être à la hauteur des ambitions affichées.

Dans un contexte plus que difficile qui bouleverse considérablement le service public, les fonctionnaires territoriaux ont besoin de formations de plus en plus performantes et adaptées aux évolutions technologiques et sociologiques observables en ce moment. La mise en place du numérique et le changement climatique sont quelques-uns des nombreux défis pour lesquels le CNFPT se doit d'être au rendez-vous. Les financements du CNFPT ont vocation à répondre à l'ensemble des besoins en formation et pour tous les personnels éligibles à être formés par cet établissement. Il est absolument crucial de pérenniser la capacité du CNFPT à remplir ses missions dans une perspective globale. Nous ne doutons pas que le dialogue social est un levier performant pour trouver des solutions adaptées aux enjeux actuels.

Nous restons à votre disposition, et nous vous prions Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CFDT – INTERCO
Marie MENNELLA
Vice-Présidente du CNFPT



Pour la Fédération CGT des Services publics
Christophe COUDERC
Administrateur au Conseil d'administration
Président du Conseil national d'orientation



Pour FO Territoriaux
Dominique REGNIER
Secrétaire général de la branche des services publics



Pour la FA-FPT
Jean-Michel WEISS
Administrateur au Conseil d'administration du CNFPT



Pour l'UNSA
Eric CONEIM
Administrateur au Conseil d'administration du CNFPT

